

DÉCLARATION de CONFORMITÉ CE

Le fabricant: Sentera Europa NV
Duitslandstraat 9
BE-9140 Temse
Tél. +32 3 771 36 51
info@sentera.eu

Déclare sous notre seule responsabilité que le produit:

Séries ECMF8-EW/WF - Variateurs de vitesse électroniques

Lorsqu'ils sont installés, entretenus et utilisés dans des applications pour lesquelles ils ont été conçus et conformément aux normes d'installation et aux instructions du fabricant, respectent les directives de la législation d'harmonisation pertinente de l'Union européenne, le cas échéant :

Directive compatibilité électromagnétique (CEM) Directive 2014/30/EU

EN 60730-1:2011 Dispositifs de commande électrique automatiques à usage domestique et analogue - Partie 1: Exigences générales

EN 61000-6-2:2005 Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-2: Normes génériques d'immunité pour les environnements industriels Amendement AC: 2005 à EN 61000-6-2:2005

EN 61000-6-3:2007 Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-3: norme générique d'immunité pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère Amendement A1:2011 et AC: 2012 à EN 61000-6-3:2007

EN 61326-1:2013 Matériel électrique de mesure, de commande et de laboratoire — Exigences relatives à la CEM — Partie 1: Exigences générales

EN 55011:2009 Équipements industriels, scientifiques et médicaux - Caractéristiques des perturbations radioélectriques - Limites et méthodes de mesure Amendement A1:2010 à EN 55011

EN 55024:2010 Matériel informatique - Caractéristiques d'immunité - Limites et méthodes de mesure

Directive Basse Tension 2014/35/EU

EN 60529:1991 Degrés de protection procurés par les enveloppes (code IP) – Amendement AC :1993 à EN 60529

EN 60730-1:2011 Dispositifs de commande électrique automatiques à usage domestique et analogue - Partie 1: Exigences générales

EN 62311:2008 Évaluation des équipements électroniques et électriques liés aux restrictions d'exposition humaine aux champs électromagnétiques (0 Hz - 300 GHz)

EN 60950-1:2006 Équipement informatique - Sécurité - Partie 1 : Exigences générales Amendements AC:2011, A11:2009, A12:2011, A1:2010 et A2:2013 à EN 60950-1

Directive RoHS (LdSD) 2011/65/EU

EN IEC 63000:2018 Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques en ce qui concerne la restriction des substances dangereuses

ETSI EN 301 489-1 V2.1.1 (2017-02) Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio ; Partie 1:

Exigences techniques communes ; Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3.1(b) de la Directive 2014/53/UE et les exigences essentielles de l'article 6 de la Directive 2014/30/UE

ETSI EN 301 489-17 V3.1.1 (2017-02) Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio ; Partie 17 :

Conditions spécifiques pour les systèmes de transmission de données à large bande ; Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3.1(b) de la directive 2014/53/UE

Directive sur les équipements hertziens 2014/53/UE

EN 300 328 V2.1.1 Systèmes de transmission à large bande ; équipements de transmission de données fonctionnant dans la bande ISM 2,4 GHz et utilisant des techniques de modulation à large bande ; Norme harmonisée couvrant les exigences essentielles de l'article 3.2 de la directive 2014/53/UE

Les produits doivent être installés et entretenus exclusivement par du personnel qualifié, conformément aux réglementations locales. Cette déclaration est seulement valide quand les appareils sont utilisés et installés conformément aux instructions de montage du produit. Les produits, assemblages ou sous-ensembles couverts par la présente déclaration de conformité ne doivent pas être mis en service avant que la machine dans laquelle ils doivent être incorporés a été déclarée conforme aux directives applicables. Cette déclaration est seulement nécessaire où le produit doit être incorporé dans une machine ou un système (par ex. composante de sécurité).

La marque de CE est fixée.

Date d'émission: 22 Février, 2023
Place d'émission: Temse, Belgique

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jos Raskin". The signature is fluid and stylized, with a long horizontal stroke extending to the right.

Jos Raskin
Président-directeur Général